



# Projet de Renouvellement Les Alasses Comité de suivi n°1

## Liste des participants

Pour Q Energy France (QEF)	Océane FAURE (Cheffe de projets éoliens)
Pour NADARA	Florent BOISNAULT (Responsable Développement Sénior) Nicolas THELLIEZ (Relations Territoire) Laura MERY (Relations Territoires)
Pour les élus	Marie-Chantal CALMES (maire d'Ayssènes) Marie-José BERTHOMIEU-VIGUIER (2ème adjointe Ayssènes et responsable de la maison de la Châtaigne) Jean-Pierre ALIBERT (maire du Truel) Joël VAYSSETTES (2ème adjoint du Truel) Emmanuelle CAZOTTES (conseillère municipale du Truel)
Pour les riverains	Monica BLACKHALL (Le Truel) Grégoire GILDAS (Ayssènes) Alain BOUZIES (?) Annie Claude LEONARDI (Le Truel) Jean Luc VAYSSETTES (?) Alain CALMES (Ayssènes) Sergio HUGONONEQ (?) André CREYSSEL (?)

**Date :** 03 novembre 2025

Présentation projetée lors de la réunion : En pj

## **Ordre du jour :**

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation des caractéristiques du parc actuel ;
- Présentation des caractéristiques du projet de renouvellement ;
- Point d'avancement sur les études en cours (environnementales et techniques) ;
- Démantèlement du parc existant ;
- Mesures d'accompagnement envisageables ;
- Planning prévisionnel du projet.

## **Enjeux environnementaux :**

Le sujet environnemental a été de loin celui ayant suscité le plus d'échanges. Nadara a proposé que ce thème soit approfondi lors du prochain comité, en s'appuyant sur la participation potentielle de Exen, entreprise en charge des études environnementales du projet de renouvellement (disponibilité à vérifier). Le comité a accepté cette proposition.

## **Fonctionnement des éoliennes :**

Le comité s'est interrogé sur les raisons justifiant que tout ou partie des éoliennes d'un parc éolien puisse être arrêté une partie du temps.

Nadara et QEF rappellent tout d'abord qu'une éolienne produit de l'énergie environ 80% du temps. S'agissant des 20% restants, pendant lesquels une éolienne est à l'arrêt, plusieurs explications existent :

- En cas de maintenance technique, qu'elle soit préventive ou curative ;
- En cas de régulation du réseau d'électricité par le gestionnaire (RTE/Enedis), ou lors de travaux lourds sur leurs postes sources : le gestionnaire peut imposer un arrêt total ou partiel du parc ;
- Pour la protection de la biodiversité (oiseaux et chauves-souris) des éoliennes peuvent être arrêtées dans des conditions précises (horaires, période de l'année, vitesse ou direction du vent, pluviométrie, ...) afin de limiter les risques de mortalité. On appelle cela un bridage.
- Ces bridages peuvent également être acoustiques, afin de respecter la réglementation acoustique régissant le fonctionnement des parcs éoliens ;
- S'il n'y a pas assez de vent : il faut un minimum de 10km/h de vent pour qu'une éolienne commence à tourner et produire de l'énergie
- S'il y a trop vent : les éoliennes se mettent alors en sécurité (vents supérieurs à 90km/h)

### Mesures d'accompagnement :

NADARA présente les différents dispositifs d'accompagnement territorial qu'elle peut proposer. L'objectif serait d'identifier deux mesures prioritaires, en fonction des besoins locaux, qui pourraient être intégrées dans les dossiers de renouvellement. Cette liste n'est pas exhaustive et le comité est invité à formuler des propositions complémentaires.

Il est précisé que l'appel à projets annuel lancé par NADARA constitue un dispositif distinct, spécifiquement destiné aux communes accueillant déjà un parc éolien NADARA en exploitation.

### Actions à prévoir :

- **Participation du bureau d'étude EXEN** pour le prochain comité de suivi
- **Présenter les emplacements figés** (choix du projet à déposer ?)

### Prochain comité :

- Nouvelle date en Avril/Mai (après élections municipales)
- A mettre à l'ordre du jour :
  - Avancement des études
  - Premières simulations paysagères
  - Focus sur les études environnementales
  - Mesures d'accompagnement